

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;

MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;

MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER, M. TREIBER.

DEL. N° 103/2007conseil

OBJET : OPERATION « VERGERS » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE C.I.N.E. A MUNCHHAUSEN

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT la démarche en faveur des vergers traditionnels de haute tige engagée par la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT l'objectif de cette opération portant sur le maintien voire la reconstitution d'un paysage de vergers traditionnels de haute tige autour des villages pour préserver un lieu de convivialité, un espace de vie pour la faune et la flore et des savoir-faire liés à l'utilisation des fruits,*
- *VU le programme d'actions -d'animation, de formation, d'entretien des vergers, et de valorisation des fruits- élaboré,*
- *VU la délibération n° 101/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 validant le programme élaboré au titre de la préservation des vergers traditionnels comprenant des actions d'animation, de formation, d'entretien des vergers et de valorisation des fruits,*
- *VU la convention de partenariat du 25 juin 2007 signée par les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, le conseil général du Bas-Rhin et la région Alsace pour financer l'opération « vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn »,*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu de formaliser les interventions prévues par le centre d'initiation à la nature et à l'environnement (C. I. N. E.) à Munchhausen auprès des scolaires et participants aux activités d'animation (CLSH et autres),*
- *CONSIDERANT les interventions du C. I. N. E. de Munchhausen auprès du public scolaire des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, dans le cadre de l'opération « vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn »,*
- *VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé du président,* .../...

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise le président à signer une convention de partenariat -précisant les conditions administratives, techniques et financières ainsi que les droits et obligations des parties -entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et le C. I. N. E. de Munchhausen- au titre de l'opération « vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn ».**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 6 décembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

